COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 8 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'octobre à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le 1er octobre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la mairie sous la présidence du Maire, Monsieur Raphaël NORBLIN.

Conseiller	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN			
Patricia BRAY			
Jacky CAPEL			
Nadège COMORET			
Déborah DOMINGUEZ		х	
Laurence HUZE			
Franck LAMBLARDY			
Mathieu MARÇAL			
Ingrid MARCELPOIL		×	Laurence HUZE
Jean-Nicolas MASSON			
Alain MIMEAU			
Raphaël NORBLIN			
Michel PHILIPPE			
Ludovic SOULARD		х	Raphaël NORBLIN
Anne-Maïté TURMEL		×	

Membres en exercice

15

Présents

11

Votants

13

Conseil convoqué le

01/10/2021

Secrétaire de séance :

Mme Nadège COMORET

Les Conseillers municipaux nouvellement élus sont autorisés à se réunir pour la première fois dans la salle du Conseil à la mairie, depuis le début de la pandémie de Covid 19.

1. Le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. FINANCES

Participation aux frais de de fonctionnement école de Jouy sur Eure

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'une enfant domiciliée à Fontaine sous Jouy est inscrite à l'école de Jouy sur Eure pour l'année scolaire 2021/2022, et que le coût des frais de fonctionnement pour cette année scolaire s'élève à 640€/enfant pour un élève en classe élémentaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de participer pour les frais de fonctionnement de cet enfant pour l'année scolaire 2021/2022.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Décision : Acceptée à l'unanimité

DECI – Installation de 5 hydrants dans la commune

Vu l'arrêté municipal du 4 mars 2021 relatif à la DECI,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 février 2018,

Vu l'avis de la Commission Travaux-Voirie-Sécurité réunie le 15 avril 2021,

Considérant que le Maire a vocation à identifier les risques à prendre en compte, à fixer la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours ainsi que leurs ressources,

Après analyse des devis, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition réactualisée de l'entreprise Canavert Environnement, domiciliée à Saint-Marcel (Eure) 1, rue de la Cressonnière pour assurer l'installation 5 hydrants dans la commune l'école pour un montant de 16 850 € HT soit 20 220 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis ainsi que tout document s'y rapportant.

Décision : Acceptée à l'unanimité	

3. Affaires générales

Arrivée de Madame Laurence HUZE à 19h50.

- Monsieur Alain MIMEAU présente l'état actuel du cimetière concernant le nombre de concessions, d'emplacements ainsi que la règlementation en matière de gestion du cimetière. Il demeure quelques emplacements disponibles situés derrière le columbarium.

Un affichage sera installé pendant les vacances de la Toussaint pour sensibiliser et informer les familles qu'une procédure de reprise des tombes en état d'abandon commencera en début d'année 2022. Les concessions susceptibles d'être en état d'abandon, sont identifiées par une pancarte devant ces tombes. Pour un certain nombre d'autres concessions, nécessitant un entretien ou bien quelques travaux, un affichage est également posé devant ces tombes.

Achat de plaques de concession et piquets bois pour le cimetière

Afin de procéder à une mise à jour des concessions dans le cimetière communal et notamment le lancement de la procédure de reprise des tombes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'acquérir le nombre de plaques de concession et piquets en bois suffisant à cette information.

Décision : Acceptée à l'unanimité

3. Enfance-Jeunesse

Madame Laurence HUZE informe les membres du Conseil municipal qu'une bonne équipe de professeurs des écoles enseignent à l'école.

Accès piscine : tous les enfants de la grande section au CM2 se rendront à la piscine à partir du 2nd semestre 2022.

Effectif scolaire : 95 élèves sont recensés à l'école répartis en 4 classes.

Garderie périscolaire : la garderie périscolaire du soir connaît une hausse de fréquentation.

Personnel: Mademoiselle Floriane BRUNEAU, recrutée en contractuelle cette année, est en renfort au sein du restaurant scolaire. Madame Claude MANSUY assure la surveillance de la pause méridienne avec quelques autres enseignantes.

Election des parents d'élèves : elle a eu lieu ce jour du 8 octobre 2021, ils sont au nombre de 7.

Exercice « alerte incendie » : il a eu lieu comme les autres années à l'école sans difficulté dans une bonne ambiance générale.

4. Travaux

Arrivé de Monsieur Michel PHILIPPE à 20h15.

Monsieur Michel PHILIPPE évoque les travaux en cours.

❖ Travaux à l'école :

La pose d'une clôture a été réalisée en vue de l'extension du pré jouxtant l'école.

Bâtiments communaux : des travaux d'électricité sont à prévoir sur les installations communales suite aux observations signalées par la SOCOTEC lors d'un contrôle.

Espace du bailli : la démolition de l'ancienne usine aura lieu à partir de fin octobre 2021.

Personnel : Marilyne HENOCQ intègre l'équipe technique. Elle interviendra 2 jours et demi par semaine en remplacement de Bernard Hamel, parti à la retraite.

Des travaux de peinture à l'école seront effectués durant les vacances de la Toussaint,

Demande de subvention - Travaux de peinture à l'école

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 juin 2020,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de peinture à l'école,

Vu la présentation d'un premier devis d'un montant de 3899.89 € HT soit 4 679.87€ TTC de l'entreprise L.E Peinture, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de demander un second devis à l'entreprise Maison Le Brech, de retenir le projet, selon le devis le moins disant.

	Décision : Acceptée à l'unanimité
--	-----------------------------------

Voirie : Une réunion avec le service voirie d'EPN aura lieu le 29 octobre prochain pour faire un point, sur le terrain, de l'état de la voirie.

Résidence des montées et résidence Beauregard :

Les épisodes pluvieux engendrent des problèmes de ruissellement. La mairie a transmis ce problème à EPN, service eau pour y remédier.

Le chemin n°30 est à entretenir

- Fibre optique: La Société Axione demande la pose de poteaux supplémentaires chemin des Sources et chemin des Fermes. Une rencontre avec leur technicien est prévue le 13 octobre prochain pour évoquer ce sujet.
- Renforcement basse tension : Ce renforcement concerne le chemin des Sources, la Ruelle de l'Encens et la rue de la Poste. Il sera effectué à compter du 22 octobre prochain.

4. Affaires générales

EPN Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) - collaboration avec les communes

La procédure d'élaboration du RLPi (menée par le service Planification assisté dans la maîtrise d'ouvrage par le groupement de bureaux d'étude Even-Conseil) a été prescrite par délibération du Conseil EPN du 13 octobre 2020 ci-jointe; elle vise à établir un document réglementaire ayant pour grands objectifs :

- d'encadrer les dispositifs de publicité sur le territoire
- de s'engager dans une démarche de préservation du cadre de vie et de protection de l'environnement (insertion architecturale, urbanistique...)

En parallèle des modalités de concertation, pour l'information vis-à-vis des habitants, des acteurs économiques et associations, la délibération fixe des modalités de collaboration pour associer les communes et leurs élus aux différents travaux du RLPi (engagés depuis juin 2021), à travers plusieurs instances (Conférence des Maires, Comité de pilotage, Comité technique).

Pour le Comité de pilotage, il est prévu que chaque commune nomme un(e) élu(e) référent(e) (maire, adjoint ou conseiller) afin :

- d'être le relais technique de l'avancée des travaux lors des comités de pilotage
- de restituer le travail mené au fur et à mesure, au sein de chaque Conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Alain MIMEAU, conseiller municipal, comme référent.

	Décision : Acceptée à l'unanimité	
San Contract of the Contract o	333	

Convention d'adhésion au service médecine du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure - autorisation

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes à ce sujet.

Décision : Acceptée à l'unanimité
Decision . Acceptee a runammite

5. Compte rendus des syndicats et commissions EPN

1) SICOSSE: ce syndicat est en phase d'être dissous. La compétence sera reprise par EPN. La vente du Collège Pablo Néruda s'est réalisée à l'euro symbolique à l'EPFN. Des travaux sont actuellement en cours au collège Marcel Pagnol.

2) Commissions Finances à EPN:

Un litige datant de 2012 entre le SETOM, la ville d'Evreux et le constructeur de l'usine de biomasse a été jugé par le préfet. Etant partie prenante dans le SETOM, EPN devra régler la somme de 450 K€ au titre de règlement de ce litige.

La taxe GEMAPI représentera environ 1.8M€ d'impôt/an à répercuter sur les impôts fonciers.

2 schémas directeurs d'assainissement et d'eau pluviale sont en cours d'élaboration.

Le système d'assainissement de la Base aérienne 105 à la Ville d'Evreux sera raccordé sur la station d'épuration située à Gravigny.

3) Conseil communautaire : parmi les sujets abordés, la DECI fera l'objet d'une évolution avec d'avantages d'aides pour la réalisation d'étude pour l'implantation des hydrants sur les communes. Le contrôle et l'entretien des PEI (point d'Eau Incendie) sur espace privé est possible.

150 000€ budgétés pour l'opération « Véloo » (vélos à assistance électrique). Le tarif de la location est le même que l'utilisateur habite en zone urbaine qu'en zone rurale. A l'hiver 2020/2021, 140 véloo étaient loués, dès avril 2021, l'ensemble du parc des 237 véloo était réservé.

6. Informations et questions diverses :

Informations diverses:

- ✓ Covid 19- Evolution sanitaire : l'incidence dans le département se maintient autour du seuil de 31 cas pour 100 000 (contre 100 au 2 septembre et 340 au pic du printemps). Un assouplissement des mesures sanitaires en milieu scolaire s'opère ces derniers jours avec le port du masque dans les établissements scolaires qui n'est plus imposé aux enfants âgés de 6 à 11ans. Cet allègement est permis également pour les activités périscolaires et extrascolaires.
- ✓ Remerciements : le Président du Judo club d'Autheuil-Authouillet remercie la municipalité pour l'octroi d'une subvention.
 L'association Fontaine Esprit Village remercie également la mairie pour la subvention dont elle a bénéficié cette année.
- ✓ Exposition « l'Arbre, source de vie » : une exposition aura lieu les 22 et 23 octobre prochain au gîte de la forêt sur le thème de « l'Arbre, source de vie » avec exposition de photos d'amateurs, atelier nichoir, balade guidée en forêt de la Ronce avec le responsable de l'ONF.
- ✓ EPN : bilan sur les contrôles d'assainissement non collectif sur la commune : 343 installations recensées, 194 sont à contrôler, 117 sont à contrôler entre 2022 et 2029.
- ✓ Lutte contre l'influenza aviaire : le Ministre de l'agriculture a relevé le niveau de risque d'introduction du virus influenza aviaire par l'avifaune de « négligeable » à « modéré ». Tous les jovifontains, détenteurs de basse-cour, d'oiseaux sont invités à confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection ; exercer une surveillance quotidienne de leurs animaux. Une information en ce sens sera diffusée sur le site communal.
- ✓ Entretien annuel des réservoirs d'eau potable : à partir du lundi 5 octobre et durant 5 jours, les réservoirs de Fontaine sous Jouy côte de la Ronce feront l'objet d'un entretien sanitaire (bypassés et vidangés).

Questions diverses:

- Monsieur Franck LAMBLARDY évoque le décès de Monsieur Pierre HEBERT, Maire de la commune pendant 40 ans et de la possibilité d'honorer sa mémoire par la dénomination d'une rue à son nom ou autre. Il évoque le sujet de la plantation de végétaux sur la bâche près du cimetière communal.
- Monsieur Jean-Nicolas MASSON informe les membres du Conseil municipal de l'existence d'une épicerie ambulante à Saint-Vigor.

Clôture de la séance du Conseil municipal à 23h00

V. BRANDIN BEGHIN	P. BRAY	J. CAPEL	N. COMORET	D. DOMINGUEZ
V. BICANDIN BEGINN	Sp. Aug		Ĵ.	
L. HUZE	F. LAMBLARDY	I. MARCELPOIL	M. MARÇAL	J.N. MASSON
		Représentée par L.HUZE		
A. MIMEAU	R. NORBLIN	M. PHILIPPE	L. SOULARD	AM TURMEL
			Représenté par R.NORBLIN	